Avenant 1 du 28/12/2020, au règlement du Jeu « Gratte ta Voiture », déposé à l'étude Légahuis Conseils le 08 aout 2019 sous la référence 701900724

En raison, des conséquences de l'épidémie de la COVID 19, le jeu « Gratte ta voiture » est prolongé jusqu'au 31/12/2021.

Les gagnants devront renvoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, avant le 30/01/2022, le ticket gagnant à l'adresse suivante :

Legahuis Conseils « Jeu Gratte ta Voiture » 5 Rue de la Lionne 45000 Orléans,

en indiquant sur papier libre leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse email) ainsi que le numéro gagnant.

Un huissier de l'étude Legahuis Conseils, procèdera le 14/02/2022 à un tirage au sort afin d'attribuer le lot correspondant au numéro BL2WQH et le lot correspondant au numéro B97UB2

Les gagnants seront avertis par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours de leur gain respectif, une confirmation du gain sera émise à l'adresse email dûment indiquée.

Ces derniers devront retirer leur gain avant le 31 mai 2022, à l'adresse suivante :

Projets Gagnants 21 Rue des cités 63920 Peschadoires

Les gagnants autorisent l'Organisateur à procéder à toute vérification concernant son identité ou son domicile. Toute indication fausse entraînera la nullité de la participation.

Il est rappelé que tout ticket à gratter falsifié, raturé, endommagé, photocopié ou présentant un caractère suspect et/ou anormal sera refusé. Les dotations qui ne seront pas retirées ou utilisées par leurs gagnants pour quelque motif que ce soit, seront considérées comme abandonnées par leurs destinataires et ne seront pas remises en jeu. La Société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les gagnants et/ou leurs invités.

Les dotations non réclamées dans le cadre de cette opération ne seront pas remises en jeu, leurs gagnants étant présumés de manière irréfragable y avoir définitivement renoncé.

Les frais d'affranchissement liés à l'envoi du ticket gagnant seront remboursés au tarif lettre recommandée en vigueur (moins de 20g) sur simple demande écrite concomitante accompagnée d'un RIB ou RIP.

Le règlement du Jeu est disponible sur le site www.projetsgagnants.fr et peut être adressé gratuitement à toute personne sur simple demande écrite avant le 31/12/2021 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Projets Gagnants 21 Rue des Cités 63920 Peschadoires

Les frais d'affranchissement liés à la demande de règlement seront remboursés au tarif lettre lent en vigueur (moins de 20g) sur simple demande écrite concomitante accompagnée d'un RIB ou RIP à l'adresse du Jeu avant le 31/12/2021. 1 seul remboursement par foyer (même nom, même RIB /RIP)

PROJETS GAGNANTS

21 Rue des Cités
63920 PESCHADOIRES
Tél. 04 73 232 236 / Fax : 04 73 232 132
RCS 500 739 362